



MOTION CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DE L'ACCUEIL PHYSIQUE DE LA DDT DU LOT

Lettre à Madame la Préfète

Madame la Préfète,

Un communiqué de presse publié le 19 décembre 2025 par le syndicat agricole majoritaire dans le département, titré « *la suppression de l'accueil physique à la DDT du Lot* », annonce :
« Nous venons d'apprendre que l'accueil physique de la DDT du Lot va être définitivement supprimé. Cette décision est incompréhensible et profondément regrettable »
(PJ. Communiqué publié dans Medialot le 19/12/2025).

Étonnamment, les agents de la Direction Départementale des Territoires, pas plus que leurs représentants du personnel, ne sont au courant de cette mesure radicale, préjudiciable à l'accueil du public. Il nous faut donc saluer la FDSEA pour nous partager cette nouvelle ; scoop aujourd'hui corroboré par le retour que nous avons des représentants du personnel de la DDETSPP qui se sont vus imposer cette décision, sans débat, lors des questions diverses de leur dernier CSA.

Trouvez-vous normal que les agents d'une de vos directions départementales interministérielles apprennent par la presse locale et les réseaux sociaux votre décision de supprimer unilatéralement leur accueil, tandis que l'autre direction se la voit imposer en instance paritaire, sans concertation ?

Pensez-vous qu'il soit judicieux de le faire, alors que les agents de la DDT subissent, depuis bientôt deux ans, du stress intense, des atteintes et des violences psychologiques ayant abouti à la nomination d'une mission d'accompagnement interministériel ?

Cette façon de faire s'apparente simplement à du mépris à l'égard de l'ensemble des agents de la DDT et constitue un coup dur porté à notre attachement au service public. La rupture du dialogue social en vigueur dans notre service, ne saurait vous dédouaner d'une telle méthode, d'autant que, pour mémoire, nous vous avions justement proposé, par courrier du 06 janvier 2025, de reprendre ce dialogue.

Alors que l'État poursuit la déshumanisation de ses services, ne pensez-vous pas pertinent de porter, dans le Lot, une organisation des accueils physiques et téléphoniques, dans nos directions, fondée sur le principe d'égalité d'accès aux services publics, en cohérence avec la ruralité, le vieillissement de la population, la déconnexion subie et la recherche de davantage de lien social ?

En conséquence, nous vous demandons de revenir sur votre décision partielle :

- en stoppant immédiatement le processus de suppression des accueils physiques de la DDT comme de la DDETSPP ;
- en confirmant diligemment aux agents de ces deux directions que leur accueil est conservé ;
- en vous engageant, à l'inverse de votre choix initial, à rendre plus efficient les accueils existants tant physiquement que téléphoniquement et numériquement.

Ce-dernier point appelle de notre part la proposition de conduire une réflexion approfondie pour optimiser l'accueil de la DDT avec l'ensemble des services concernés et sous l'égide de l'intermédiation récemment nommée par la mission d'accompagnement avec laquelle nous sommes déjà engagés dans une démarche constructive et d'écoute réciproque.

À Cahors, le 24 décembre 2025

Les Représentants du Personnel de la DDT du Lot



Copie :

- M. Michel PAPAUD, préfet membre du CESATE, coordinateur de la mission d'accompagnement auprès de la DDT du Lot
- Agents de la DDT du Lot
- Représentants du personnel de la DDETSPP du Lot
- Élus CGT du CSA du réseau des DDI
- Élus FO du CSA du réseau des DDI